



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 MARS 2025

Le 13 mars 2025 à 19 heures 30, en Mairie, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yves MULLER, Maire, à la suite des convocations faites par lui en date du 28 février 2025.

### **Etaient présents : 21**

François MEOCCI, Bernard ROETTGER, Diane WEIDER, Guy BEAUJEAN, M.Claire SPANIER, Régis MENSLER, Patricia DOSSMANN, Virginie FOURNIER, Yvette WITZ, Paul LINDEN, Jérôme HECQUET, Andrée PICCININI, Isabelle DUSCH, Jean-Claude BALTHAZARD, Thierry LEDUC, Alain CUERONI, Monique ROSÉ, Valentin COQUIN, Fabienne MORVRANGE, Thierry COTRELLE

### **Etaient absents excusés : 4      Procurations : 4**

Hervé MANGEOT procuration à Régis MENSLER  
Eugène KOMARNICKI procuration à Jérôme HECQUET  
Caroline ROBERT-SINNIG procuration à Yvette WITZ  
Martin BEAUVAIS procuration à Virginie FOURNIER

### **Etaient absents excusés : 2**

Philippe GASPARELLA  
Francesca SCHEMBRI

### **Etaient absents : 2**

Peggy BRUM  
Cynthia MATHIEU

### **Secrétaire de séance :**

Madame Fanny ALEXANDRE, Directrice Générale des Services  
(articles L. 2541-6 et L. 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

### **-Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2024**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations ou commentaires à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 12 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

### **N°01/2025 - SEM ORNE THD : cession d'actions à la commune d'HERBITZHEIM**

Considérant le fait que la Commune est actionnaire de la Société d'Economie Mixte (SEM) (anciennement SPL) ORNE THD et est, à ce titre, propriétaire de 12 360 actions sur les 43 823 actions représentatives du capital social,

Considérant le projet porté par la Commune d'HERBITZHEIM tendant à entrer dans l'actionariat de la SEM ORNE THD en vue de lui confier, à terme, l'exploitation de son réseau de communications électroniques,

Considérant la valorisation des actions de la SEM ORNE THD telle qu'elle ressort de ses derniers comptes annuels approuvés,

Vu les articles L2121-29, L1531-1 et L1524-1 du CGCT,

Vu les statuts de la SEM ORNE THD,

Vu les derniers comptes annuels de la SEM ORNE THD,

Vu le projet d'acte de cession d'actions en annexe,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- approuve la cession de quatre actions de la SEM ORNE THD appartenant à la Commune de MARANGE-SILVANGE à la Commune d'HERBITZHEIM, pour un prix par action de 240,00 €, soit 960,00 € au total,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte de cession d'actions dans des termes en substance similaires à ceux du projet annexé à la délibération,
- charge Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Présents	:	21
Votants	:	24
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	24
Pour	:	24
Contre	:	0

**N°02/2025 - SEM ORNE THD : validation de la cession d'actions par la commune de ROMBAS au SIVOM D'ALGRANGE NILVANGE**

Considérant le fait que la Commune est actionnaire de la SEM (anciennement SPL) ORNE THD et est, à ce titre, propriétaire de 12 360 actions sur les 43 823 actions représentatives du capital social,

Considérant le projet porté par le SIVOM D'ALGRANGE NILVANGE tendant à entrer dans l'actionariat de la SEM ORNE THD en vue de lui confier, à terme, l'exploitation de son réseau de communications électroniques,

Considérant réciproquement la volonté de la Commune de ROMBAS de céder ses parts au SIVOM,

Considérant le fait que l'entrée au capital du SIVOM nécessitera un agrément du Conseil d'Administration de la SEM et est susceptible de modifier la gouvernance de celle-ci,

Considérant le fait, dans ces conditions, qu'il est opportun de faire délibérer le Conseil municipal afin d'autoriser les administrateurs représentant la Commune à voter favorablement au projet, conformément aux dispositions précitées,

Vu les articles L2121-29, L1531-1 et L1524-1 du CGCT,  
Vu les statuts de la SEM ORNE THD,

Vu le projet de cession d'actions de la SEM ORNE THD par la Commune de ROMBAS au SIVOM D'ALGRANGE NILVANGE,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- approuve la cession de six actions de la SEM ORNE THD appartenant à la Commune de ROMBAS au SIVOM D'ALGRANGE NILVANGE, pour un prix par action de 240,00 €, soit 1440,00 € au total,
- autorise les administrateurs représentant la Commune à prendre toute délibération tendant à la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Présents	:	21
Votants	:	24
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	24
Pour	:	24
Contre	:	0

**N°03/2025 - Convention d'objectifs et de financement avec la CAF de la Moselle**

Madame Marie-Claire Spanier, Adjointe au Maire en charge de l'Education et de la Jeunesse, présente au Conseil Municipal les nouvelles conventions d'objectifs et de financement.

Ces conventions permettent à la ville d'être bénéficiaire de la prestation de service ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), dans le cadre de la gestion de nos équipements d'accueil de loisirs sans hébergement (périscolaire, extrascolaire et adolescents).

Vu le code des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21,  
Vu le code de l'action sociale et des familles,  
Vu la circulaire CAF relative à la mise en place des conventions territoriales Globales (CTG),  
Vu la volonté de la commune de renforcer son action en faveur de l'enfance, de la jeunesse, et de l'animation,

Vu les négociations engagées avec la CAF pour formaliser un partenariat structurant dans le cadre de la CTG,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- approuve les conventions avec la CAF de la Moselle, ci-annexées,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions et tout document ci-afférent.

Présents	:	21
Votants	:	25
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	25
Pour	:	25
Contre	:	0

#### **N°04/2025 - Mise en place d'une Aide aux devoirs**

La municipalité souhaite instaurer une aide aux devoirs destinée aux élèves des écoles élémentaires de Marange-Silvange.

Cette initiative vise à accompagner les élèves rencontrant des difficultés dans leur parcours scolaire, en leur apportant des explications complémentaires et en les aidant à mieux comprendre leurs leçons. Elle contribue également à l'épanouissement des enfants en favorisant leur réussite scolaire tout en offrant un soutien précieux aux familles.

En considérant que les apprentissages fondamentaux tels que l'acquisition de la lecture, du calcul, de l'écriture et de l'orthographe, représentent les objectifs prioritaires des premières années de la scolarité, il apparaît essentiel de répondre aux besoins des élèves confrontés à des difficultés scolaires d'origines variées.

De ce fait, la municipalité souhaite créer après le temps scolaire et au sein des écoles, pour les élèves du CP au CM2, un service d'aide aux devoirs en collaboration avec des enseignants volontaires et des intervenants qualifiés, rémunérés.

Jour et horaire de l'aide aux devoirs :

- les lundis et jeudis à l'école élémentaire Félix Midy de 16h00 à 17h00
- les mardis et vendredis à l'école élémentaire La Rousse de 16h00 à 17h00

La commission éducation jeunesse, qui s'est tenue le 31 janvier 2025, a délivré un avis favorable à cette initiative.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- approuve ce projet,
- décide de valider le montant de l'heure facturée pour un élève à 1,50 €,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents ci-afférents.

Présents	:	21
Votants	:	25
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	25
Pour	:	25
Contre	:	0

### **N°05/2025 - Fixation de la rémunération des intervenants pour l'aide aux devoirs**

La municipalité souhaite mettre en place l'aide aux devoirs pour les élèves des écoles élémentaires de Marange-Silvange, tout en assurant une égalité de rémunération entre les différents intervenants dont les régimes diffèrent en fonction de leurs statuts (enseignant ou intervenant extérieur).

Les modalités de rémunération proposées sont les suivantes :

- pour les enseignants : 27€ brut/heure, soit 25€ net/heure,
- pour les intervenants extérieurs : 37€ brut/heure, soit 25€ net/heure, afin de compenser la différence de régime fiscal et social.

La commission éducation jeunesse, qui s'est tenue le 31 janvier 2025, a délivré un avis favorable à cette proposition.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- décide de valider les tarifs de rémunération présentés,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents ci-afférents.

Présents	:	21
Votants	:	25
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	25
Pour	:	25
Contre	:	0

### **N°06/2025 - Mise en place du parcours culturel**

La municipalité souhaite mettre en place des parcours culturels à destination des grandes sections des écoles Maternelles de la ville de Marange-Silvange.

Cette initiative communale vise à proposer aux enfants de l'apprentissage ludique dès le plus jeune âge, à travers :

- des langues étrangères et en particulier l'anglais, sous forme d'activités ludiques et interactives,
- des ateliers d'expression corporelle et verbale, favorisant la coordination, l'imagination et la confiance en soi,
- des ateliers d'apprentissage artistique et en particulier la musique, pour favoriser le développement cognitif et moteur des enfants.

Les inscriptions s'effectueront obligatoirement sur un cycle complet trimestriel et non journalier.

Après consultation de la commission Enfance Jeunesse qui a émis un avis favorable en date du 31 janvier 2025, il est envisagé une participation financière des familles, d'un montant forfaitaire de 4 € par mercredi (de 10h00 à 12h00) et par enfant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- approuve ce projet,
- décide de valider la participation forfaitaire de 4 € par mercredi (de 10h00 à 12h00) et par enfant,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents ci-afférents.

Présents	:	21
Votants	:	25
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	25
Pour	:	25
Contre	:	0

**N°07/2025 - Fixation de la rémunération des intervenants pour le parcours culturel**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.216-1 relatif à l'implication des collectivités territoriales dans les actions éducatives et culturelles,

Vu la volonté de la commune de favoriser l'accès à la culture pour les élèves,

Considérant la nécessité de recruter des intervenants qualifiés pour assurer les activités artistiques et culturelles,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- décide de rémunérer les intervenants à hauteur de 60€ brut/heure,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents ci-afférents.

Présents	:	21
Votants	:	25
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	25
Pour	:	25
Contre	:	0

## **N°08/2025 - Débat d'orientation budgétaire**

Une présentation synthétique du rapport d'orientation budgétaire a été effectuée en séance par Madame Diane WEIDER, Adjoint au Maire chargé des finances et du contrôle budgétaire.

Au cours de la présentation :

Monsieur COTRELLE s'interroge sur le recensement et demande une estimation du nombre des logements vacants et des foyers recensés.

Monsieur le Maire estime qu'en terme de logements vacants, nous serons certainement avec un taux de vacance inférieur à 4 %.

Cependant, les logements non enquêtés lors du recensement ont augmenté. Les personnes ont de plus en plus de mal à répondre. Nous devrions être aux alentours de 6700 habitants, sans compter les 133 logements nouveaux qui n'ont pas encore été recensés. Il conviendra également de surveiller les capacités de nos classes d'écoles.

Monsieur COTRELLE demande le montant de la taxe sur les logements vacants.

Diane WEIDER informe que le montant est faible et qu'il sera communiqué lors du vote du budget. Monsieur le Maire précise que le nombre de logements secondaires est, quant à lui, en augmentation.

Monsieur COTRELLE demande des précisions sur la reprise du camion citerne du SDIS.

Monsieur le Maire explique que c'est un camion qui avait été financé par la commune il y a une vingtaine d'années (dont le SDIS se sépare aujourd'hui). La commune a donc exprimé le souhait de le voir revenir dans notre patrimoine afin de le recycler et de l'utiliser pour arroser nos plantations grâce à un dispositif de récupération de l'eau de pluie provenant des toitures de nos ateliers. Il deviendra donc un camion de jardinier. Sa consommation en intra-muros sera moindre.

Monsieur le Maire fait un aparté sur la situation de la cantine, et précise que la Direction Départementale de la Protection des Populations a rendu un rapport très satisfaisant sur notre cantine scolaire.

A l'issue de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire par Diane WEIDER, Monsieur le Maire ouvre le débat :

Monsieur COTRELLE se questionne sur le plan d'implantation du terrain multisport, sur la proximité avec la cour de l'école maternelle, et précise qu'il y a des surfaces réglementaires et qu'il y a un risque de dépôts de déchets, compte tenu de l'usage qui en est fait.

Monsieur le Maire explique que les cours d'écoles vont être réarbitrées et végétalisées. De plus, nous avons fixé des conditions de visibilité du city stade, et d'utilisation du city stade. Il sera vidéoprotégé, pas éclairé la nuit et enfin surveillé par la police municipale.

Monsieur COQUIN demande si celui-ci ne pourrait pas être fermé. Il y a toute une intendance à mettre en place dans ce cas, et des questions seront à se poser pour trouver un bon équilibre avant l'ouverture de celui-ci. Une commission pourra réfléchir sur le sujet.

Monsieur COTRELLE s'interroge sur les aménagements prévus concernant les abords de la Chapelle des Vignes, afin de rendre cet endroit plus attractif.

Monsieur le Maire informe que nous avons en cours, deux grands projets de rénovation (celui de la Chapelle et celui des lavoirs), en collaboration avec la Fondation du Patrimoine.

Concernant la Chapelle, il faut faire attention à l'éclairage pour ne pas freiner la biodiversité, c'est trop compliqué. Nous mettrons donc en valeur l'endroit, et allons valoriser nos terrains AOC afin de peut-être effectuer un parcours découverte touristique, la Chapelle devenant un des points de rendez-vous centraux.

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à débattre sur les orientations budgétaires pour 2025 présentées à l'aide du rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances et contrôle budgétaire » en date du 11 mars 2025,

**Le Conseil Municipal,**

- prend acte du rapport d'orientation budgétaire.

#### **N°09/2025 - Convention de mise à disposition de locaux à la Ruche**

Monsieur Bernard ROETTGER, Adjoint au Maire en charge de la vie associative et de la sécurité des biens et des personnes, informe l'assemblée de la mise à disposition gratuite d'une salle à la Ruche à l'association CLUB QI 139.

Cette association a pour but la pratique sportive du jeu « QI 139 », un jeu qui contribue à améliorer l'utilisation et l'entraînement de ses capacités cérébrales, dans son local de jeu ou hors de celui-ci. L'association promeut et favorise l'enseignement et la pratique du jeu « QI 139 » comme étant une discipline sociale et conviviale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2129-1, L. 2144-3 et L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances et contrôle budgétaire » en date du 11 mars 2025,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- décide la mise à disposition gratuite d'une salle à la Ruche à l'association CLUB QI 139, association à but non lucratif qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général et qui participe activement à la vie de la commune,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition qui en fixe formellement les conditions d'utilisation.

Présents	:	21
Votants	:	24
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	24
Pour	:	24
Contre	:	0

Madame Yvette WITZ s'étant momentanément absentée, elle n'a pas participé au vote de ce point.

### **N°10/2025 - Modification du règlement relatif à la location et l'utilisation des salles communales**

Par délibération en date du 29 août 2013, le conseil municipal a adopté le règlement relatif à la location et à l'utilisation des salles communales.

Monsieur Bernard ROETTGER, Adjoint au Maire en charge de la vie associative et de la sécurité des biens et des personnes, propose de modifier certains articles du règlement et d'y apporter des précisions nécessaires à la gestion des différentes salles.

Le règlement modifié est annexé à la présente délibération.

Vu la délibération en date du 29 août 2013 approuvant le règlement relatif à la location et à l'utilisation des salles communales,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances et contrôle budgétaire » en date du 11 mars 2025,

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- approuve les modifications apportées au règlement relatif à la location et à l'utilisation des salles communales tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces du dossier.

Présents	:	21
Votants	:	25
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	25
Pour	:	25
Contre	:	0

## N°11/2025 - Tarifs municipaux 2025

Il est proposé au conseil municipal de voter les tarifs municipaux qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

### DROITS DE PLACE

#### Fêtes foraines et cirques

Cirques (+ 150 m <sup>2</sup> )	100,00 € par installation
Cirques (- 150 m <sup>2</sup> )	80,00 € par installation
Auto scooters, chenilles, grands manèges	150,00 € par installation
Manèges pour adultes	80,00 € par installation
Manège pour enfants, petits cirques	80,00 € par installation
Confiseries, stands tirs, boutiques, loteries, jeux d'adresse	50,00 € par installation
Pêche aux canards	50,00 € par installation
Camion, commerces itinérants	50,00 € par installation
Distributeurs automatiques	50,00 € par installation
Autres jeux	50,00 € par installation
Stands divers	50,00 € par installation
Salle de jeux	50,00 € par installation
Remorques jeux – grues	50,00 € par installation
<i>Forfait eau</i>	<i>compris dans le droit de place</i>

#### Commerces – hors marchés

Stations de ventes d'aliments à emporter, camion, ...	8,00 € par jour
Ventes sapin de Noël	250,00 € par saison

#### Occupation voiries

Terrasse, café ou restaurant	gratuit
Etalage devant les commerces	gratuit
Dépose de benne durant les travaux	gratuit les 15 premiers jours 1,00 € le m <sup>2</sup> par jour au-delà de 15 jours
Echafaudage	gratuit

### FRAIS DE POSE ET RACCORDEMENTS COFFRETS ELECTRIQUES

Manifestations organisées par les associations de la commune	Prise en charge forfaitaire par la commune 250 €/an et par association
--	---

## CIMETIERES

<b>Concessions funéraires</b>	<b>15 ans</b>	<b>30 ans</b>
Concession simple	60 €	100 €
Concession double	120 €	200 €
Case de columbarium	140 €	200 €

	Cimetière de Silvange	Cimetière de Marange
Caveau (2 places)	885 € (n° 280) 1 290 € (du n° 281 au n° 294)	1 059 €
Case colombarium	550 € (du n° 109 au n° 124)	550 € (du n° 121 au n° 132)
Cavurne	1 293 € (du n° 1 au n° 9)	/

## ACTIVITES SOCIO CULTURELLES

### ENFANT / par année scolaire :

	<b>1 cours</b>	<b>2 cours</b>
Habitants de la commune	75 €	120 €
Extérieurs	90 €	150 €

### ADULTE / par année scolaire :

	<b>1 cours</b>	<b>2 cours</b>
Habitants de la commune	125 €	190 €
Extérieurs	150 €	230 €

### ADULTE / par année scolaire :

<b>Activité</b>	<b>1 séance par semaine</b>
Scrabble	15 € / an
Poterie	15 € / an
Patchwork	15 € / an
Ikebana	22 € / mois

Frais d'adhésion : 10 € (sauf Ikebana)

## SPECTACLES

	<b>Adulte / entrée</b>	<b>Enfant à partir de 12 ans / entrée</b>
Pièces de théâtre non professionnelles	<b>7 €</b>	<b>3 €</b>

	Adulte / entrée	Enfant moins de 12 ans / entrée
Pièces de théâtre professionnelles, café littéraire	10 €	5 €

Spectacles musicaux, concerts etc...	12 €
--------------------------------------	------

Sorties culturelles	10 €
---------------------	------

Gratuité des entrées : projections cinématographiques dans le cadre de la semaine de l'Europe

### **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Abonnement annuel	6.50 € / habitant de la commune 8.00 € / extérieurs Gratuité : enfants de la commune, handicapés, demandeurs d'emploi
Animations, Ateliers	3 € / animation, atelier / enfant  <u>Exception : Pour les ateliers de Pâques et de Noël :</u> 5€ / atelier / enfant

### **SALON DU LIVRE**

Livre 12 €

### **ACTIVITES DE L'ETE DES JEUNES**

Catégorie A	6,00 €
Catégorie B	9,00 €
Catégorie C	16,00 €
Catégorie D (séjour)	370,00 € *

\*Possibilité de payer en 3 fois et possibilité d'utiliser la participation « Coup de Pousse »

### TRANSPORTS SCOLAIRES

Nombre d'enfants \ Période	1 <sup>ère</sup> période De septembre à décembre	2 <sup>ème</sup> période De janvier à mars	3 <sup>ème</sup> période D'avril à juin	Carte annuelle De septembre à juin	Carte annuelle En 3 versements
1 enfant	82.00 €	61.50 €	61.50 €	185.00 €	1 <sup>er</sup> vers. : 65 € Puis 2 x 60 €
2 enfants	140.00 €	105.00 €	105.00 €	330.00 €	3 versements de 110 €
3 enfants et plus	194.00 €	145.50 €	145.50 €	465.00 €	3 versements de 155 €

### PARTICIPATION COMMUNALE AUX CLASSES TRANSPLANTEES

Elève résidant et scolarisé sur la commune	75,00 € / enfant (une seule participation durant sa scolarité)
--	--

### PHOTOCOPIES

Format A4 recto	0,20 € / copie
Format A4 recto/verso	0,40 € / copie
Format A3 recto	0,40 € / copie
Format A3 recto/verso	0,80 € / copie

### MAIN D'ŒUVRE SERVICE TECHNIQUE

Tarif horaire	43,00 €
Montant forfaitaire par intervention Frais administratifs et techniques	30,00 €

### ENCARTS PUBLICITAIRES GUIDE PRATIQUE DE LA VILLE

¼ page	90 € TTC
½ page	170 € TTC
1 page entière	300 € TTC

## LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

### Salle Gabriel Hennequin

<u>Salle Gabriel Hennequin</u>	Associations de la commune	Habitants ou comités d'entreprise de la commune	Extérieurs à la commune	Manifestations commerciales	Montant forfaitaire vaisselle (pour la totalité)
1 jour (lundi/mardi/mercredi/jeudi) De 8h à 8h	Gratuit	100,00€	375,00€	525,00€	Forfait Vaisselle 25 €
Jours fériés en semaine (1 jour de 8h à 8h)	100,00€	125,00€	450,00€	-	
Week End (Du vendredi 18h au lundi 8h)	125,00€	200,00€	570,00€	900,00€	

### Salle André Malraux

<u>Salle André Malraux</u>	Associations de la commune	Habitants ou comités d'entreprise de la commune	Extérieurs à la commune	Manifestations commerciales	Montant forfaitaire vaisselle (pour la totalité)
1 jour (lundi/mardi/mercredi/jeudi) De 8h à 8h	Gratuit	190,00€	675,00€	1 200,00€	Forfait Vaisselle 100 €
Jours fériés en semaine (1 jour de 8h à 8h)	125,00€	280,00€	900,00€	-	
Week End (Du vendredi 18h au lundi 8h)	200,00€ (*) (limité à 3 réservations)	600,00€	1 200,00€	1 800,00€	

### Centre Socio-Culturel de Ternel

<u>Centre Socio-Culturel de Ternel</u>	Associations de la commune	Habitants ou comités d'entreprise de la commune	Extérieurs à la commune	Manifestations commerciales	Montant forfaitaire vaisselle (pour la totalité)
1 jour (lundi/mardi/mercredi/jeudi) De 8 h à 8 h	Gratuit	150,00€	345,00€	750,00€	Forfait Vaisselle 50€
Jours fériés en semaine (1 jour de 8h à 8h)	115,00€	225,00€	520,00€	1 050,00€	
Week End (Du vendredi 18h au lundi 8h)	150,00€	400,00€	800,00€	-	

(\*) en dehors des dispositions conventionnelles particulières

### **Gratuité des salles**

- Mariage d'un agent de la commune
- Café à l'occasion des obsèques d'un habitant de la commune

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances et contrôle budgétaire » en date du 11 mars 2025,

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- décide de fixer ainsi les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Présents	:	21
Votants	:	25
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	25
Pour	:	25
Contre	:	0

### **N°12/2025 - Subvention exceptionnelle à la Société Carnavalesque d'Hagondange**

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle à la Société Carnavalesque d'Hagondange de 2 600 € dans le cadre des festivités « En attendant Noël à Marange-Silvange » organisées en décembre 2024 sur la Commune. La Société Carnavalesque a illuminé notre grande parade du 21 décembre 2024 avec son cortège de 4 chars.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances et contrôle budgétaire » en date du 11 mars 2025,

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 600 € à la Société Carnavalesque d'Hagondange.

Présents	:	21
Votants	:	25
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	25
Pour	:	25
Contre	:	0

## **N°13/2025 - Modification du tableau des effectifs : créations de postes**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant la nécessité de créer des postes, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

### **CREATION**

- 1 poste d'Adjoint Administratif principal 2ème classe à 35/35<sup>ème</sup>
- 1 poste de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal, ci-annexé, en créant ces postes à compter du 14 mars 2025.

Présents	:	21
Votants	:	25
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	25
Pour	:	25
Contre	:	0

Fin de séance à 21h37.

La Secrétaire de séance

Fanny ALEXANDRE  
Directrice Générale des Services



Marange-Silvange, le 14 mars 2025

Le Maire,



Yves MULLER

